

RÈGLEMENT - JEU CONCOURS ANNIVERSAIRE CROQUETTELAND 2021

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CROQUETTELAND, Société par Actions Simplifiée au capital de 212.679 Euros dont le siège social se situe 23 boulevard Jules Favre – 69006 LYON et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 432 761 146 (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise un Jeu **valable du 12/09/2021 au 22/09/2021 inclus** (23H59, heure française), **intitulé « Jeu anniversaire Croquetteland »** (ci-après le « **Jeu** »). Ce Jeu sera accessible à partir du site web <https://www.croquetteland.com/fr/> (ci-après le « **SITE** »), sur nos différents réseaux sociaux et accessible sur mobile.

Ce Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook/Instagram/Twitter.
Facebook/Instagram/Twitter est une marque déposée.

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert uniquement **aux personnes physiques majeures** résidant en France métropolitaine (Corse comprise), Belgique et Luxembourg disposant d'une adresse électronique personnelle valide (email) à laquelle elles pourront être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu. (Ci-après le « **Participant** »)

Ne peuvent pas participer au Jeu, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe (y compris les concubins) vivant sous le même toit.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Chaque participant peut jouer une fois par jour pendant les 11 jours du jeu-concours : **du 12/09/2021 au 22/09/2021 inclus**.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement.

S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ces coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.

Seules seront prises en compte les participations sur le site. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Pour participer au Jeu, le Participant doit entre **du 12/09/2021 au 22/09/2021 inclus** compléter le formulaire du jeu concours. Il peut le compléter une fois par jour pendant les 11 jours du jeu-concours.

Le Concours se déroulera suivant « **1** » phase :

- **Phase d'inscription** : Le participant doit remplir le formulaire et préciser sa civilité, son

adresse électronique, son nom et son prénom. Puis cliquer sur “Valider ma participation”

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Il y a au total 11 gagnant(s).

Le tirage au sort, parmi les répondants ayant répondu et validé le questionnaire, sera effectué dans les locaux de CROQUETTELAND le 27.09.2021.

Les Participants ayant gagné seront informés par mail (ainsi que le lot remporté) et des informations complémentaires leur seront demandées (nom, prénom, adresse, ville, code postal, n° de téléphone, adresse e-mail) pour procéder à la livraison du lot.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les prix seront distribués par tirage au sort :

Lot 1 :

- 1 Zolux Plaid Moonlight d'une valeur de 17,99€.
- 15 multipacks de Wet chien Royal Canin d'une valeur de 180 à 200€. Le gagnant pourra choisir 15 multipacks similaires parmi les produits ci-dessous :

Désignation	Article
Royal Canin Breed Health Nutrition Yorkshire Terrier Adulte –	12 x 85 g
Royal Canin Breed Health Nutrition Chihuahua Adulte – Sachets	12 x 85 g
Royal Canin Breed Health Nutrition Teckel Adulte – Sachets	12 x 85 g
Royal Canin Breed Health Nutrition Caniche Adulte – Sachets	12 x 85 g
Royal Canin Dermacomfort mousse Chien – Sachets fraîcheur	12 x 85 g
Royal Canin Digestive Care mousse Chien – Sachets fraîcheur	12 x 85 g
Royal Canin Exigent mousse Chien – Sachets fraîcheur	12 x 85 g
Royal Canin Light Weight Care mousse Chien – Sachets fraîcheur	12 x 85 g
Royal Canin Relax Care Mousse Chien – Sachets fraîcheur	12 x 85 g
Royal Canin Coat Care mousse Chien – Sachets fraîcheur	12 x 85 g
Royal Canin Puppy Chien Mini – Sachets fraîcheur	12 x 85 g
Royal Canin Mini Adult Chien – Sachets fraîcheur	12 x 85 g
Royal Canin Chien Mini ageing 12+ - Sachets fraîcheur	12 x 85 g
Royal Canin Sterilised Mousse Chien – Sachets fraîcheur	12 x 85 g

- 1 Héry Chien Soins Tartre Haleine 100 ml – New d'une valeur de 9,09€.

Lot 2 :

- 1 pochon par jour Nestlé pendant 6 mois (multipack offert selon les besoins du chat gagnant)

: ~186 pochon / Soit 19 multipack de 10, d'une valeur de 70 à 105€. Le gagnant pourra choisir 19 multipacks de 10 parmi la gamme Nutrisavour :

Désignation	Article
Proplan Nutrisavour Chat Kitten Dinde	10 x 85 g
Proplan Nutrisavour Chat Delicate Poisson	10 x 85 g
Proplan Nutrisavour Chat Sterilised Poulet	10 x 85 g
Proplan Nutrisavour Chat Sterilised Poisson gelée	10 x 85 g
Proplan Nutrisavour Chat Sterilised Dinde en gelée	10 x 85 g
Proplan Nutrisavour Chat Adult Agneau en gelée	10 x 85 g
Proplan Nutrisavour Chat Adult Dinde en gelée	10 x 85 g
Proplan Chat Senior NutriSavour à la Dinde en sauce	10 x 85 g
Proplan Chat Adulte NutriSavour au Canard en sauce	10 x 85 g

- 1 Zolux arbre à chat Solo d'une valeur de 19,99€.

Lot 3 :

- 1 couchage Be One Breed Lit Nuage Classic 92 x 69 cm d'une valeur de 48,99.
- 14 boîtes et paquets de biscuits de la Gamme Aston Cookies d'une valeur de 100€.
- 1 Héry Chien Soins des Oreilles Zones Spécifiques 100 ml d'une valeur de 7,09 €.

Lot 4 :

- 1 Cat Puzzlements Pockets Gloria d'une valeur de 15€.
- 1 Kickeroo Refillable Assorted Gloria d'une valeur de 5€.
- 1 Beaphar CatComfort Diffuseur et Recharge Calmant Chat d'une valeur de 16,99€.
- 10 sacs de Cat's Best Smart Pellets 5Kg d'une valeur de 99€.
- 1 Drinkwell Fontaine à eau 360° d'une valeur de 59,99€.

Lot 5 :

- 1 pack sofa Bubimex à la taille du chien gagnant d'une valeur entre 65€ et 99€. Le gagnant pourra choisir parmi les références suivantes : Pack Sofa S (1 structure S +1 coussin S + 2 housses S), Pack Sofa M (1 structure M+1 coussin M + 2 housses M), Pack Sofa L (1 structure L+1 coussin L + 2 housses L).
- 20 Os de Jambon sous vide Bubimex d'une valeur de 59,80€.
- 1 Héry Chien Lotion nettoyante tout pelage 500 ml – New d'une valeur de 12,10€.
- 2 packs de 9 barquettes à la volaille et au bœuf 300g Sauvage Production d'une valeur de 49€.

Lot 6 :

- 1 Cage Neo Nigha Petits Rongeurs Zolux d'une valeur de 84,99€.
- 1 Versele Laga Nature Cuni Lapin 2,3 Kg d'une valeur de 9,99€.
- 1 Versele Laga Foin Nature Timothy Hay Carrot & Pumpkin 500g d'une valeur de 4,99€.
- 1 Versele Laga Nature Snack Veggies 85g d'une valeur de 2,99€.

Lot 7 :

- 2 packs de 16 barquettes 100 g saumon et volaille + 2 packs de 12 émincés 85g saumon et volaille Sauvale Production d'une valeur de 132€.
- 12 multipack Yarra Chat Multi-Pack Saumon Dinde Bœuf Bio d'une valeur de 105,48€.
- 1 Fontaine à eau Drinkwell Mini d'une valeur de 34,99€.
- 1 Homecollection Cat Tunnel Jute Côte d'Ivoire d'une valeur de 29,99€.

Lot 8 :

- 1 couchage Be One Breed Lit Diamant 43 x 58 cm d'une valeur de 34,99€.
- 16 multipack Yarra Chien Multi-Pack Dinde Poulet Bœuf Bio d'une valeur de 127,84€.
- 1 Héry Chien Soins des Yeux Zones Spécifiques 100 ml d'une valeur de 7,09€.

Lot 9 :

- 1 vital coussin Trixie d'une valeur de 54,99 €.
- 1 Sac de transport ventral Bowling Gris Zolux d'une valeur de 41,95€.
- Chapuis Sellerie Longe Standard Corde - Taille M : 5 mètres d'une valeur de 14,99€.
- Chapuis Sellerie Laisse Classique Cuir Rond Noir - Taille M d'une valeur de 26,90€.
- 1 Winders Fox Md EU d'une valeur de 6€.
- 1 Twistz Ball Md EU d'une valeur de 8€.

Lot 10 :

- 1 boîte ALMO par jour pendant 6 mois, lot d'une valeur de 200€. Le gagnant pourra choisir parmi les références de la marque Almo Nature.
- 1 arbre à chat Baza Trixie d'une valeur de 37,99€.
- 1 cube Poilu Taille unique Canifrance d'une valeur de 31,99€.
- 1 Homecollection Cat Tunnel Jute Côte d'Ivoire d'une valeur de 29,99€.

Lot 11 :

- 1 boîte ALMO par jour pendant 6 mois, lot d'une valeur de 200€. Le gagnant pourra choisir parmi les références de la marque Almo Nature.
- 1 Beaphar Canicomfort Diffuseur Phéromones Chien d'une valeur de 21,99€.
- 1 bon d'achat Croquetteland d'une valeur de 40€; valable 1 an après la date d'émission.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant. Il en va de même pour les frais postaux nécessaires à la réception des lots. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente. Les bons d'achats sont valables sur les produits disponibles sur le site et ne peuvent prétendre à un remboursement ou une prolongation de la date limite d'utilisation. Les bons d'achats ne sont pas cumulables avec toute autre remise ou promotions en cours, ni avec la remise fidélité. La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des Gagnants. Elles sont strictement personnelles et nominatives de telle sorte qu'elles ne peuvent être cédées ni vendues à un tiers quel qu'il soit ; elles ne pourront en aucun cas faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'un échange ou d'une remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation d'une autre nature ou d'une nature équivalente.

Pour envoyer les dotations nous avons besoin de la part des gagnants :

- Adresse électronique
- Adresse postale (en France métropolitaine, Belgique ou Luxembourg)
- Numéro de téléphone
- Nom
- Prénom

Les lots seront envoyés au plus tard le 31.12.2021

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

Pour participer au Jeu, les Participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (civilité, nom, prénom, adresse électronique). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations. Elles seront conservées pour cette finalité pendant la durée nécessaire à cette finalité, soit pendant la durée du jeu plus 6 mois.

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du Participant.

Conformément à la réglementation sur les données personnelles, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse :

Croquetteland

23 boulevard Jules Favre

69006 LYON

En indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande.

Le participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont

l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si pour une raison indépendante de sa volonté le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;
- Si le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saura encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter,

modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT

9.1. Dépôt et consultation

Le règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse : sur le site <https://www.croquetteland.com/fr/> ou adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

Croquetteland

23 boulevard Jules Favre

69006 LYON

9.2. Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement sur le site Internet <https://www.croquetteland.com/fr/>, ou à l'adresse du Jeu par simple demande écrite envoyée **avant le 07/10/2021. (cachet de la poste faisant foi) à :**

Croquetteland

23 boulevard Jules Favre

69006 LYON

9.3 Réclamation

Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées aux adresses suivantes :

Croquetteland

23 boulevard Jules Favre

69006 LYON

OU

Via notre formulaire de contact : <https://www.croquetteland.com/fr/contacts>

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant :

- la dotation remportée par le Participant;
- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone) ;
- l'objet de sa réclamation.

Vous avez la possibilité d'adresser toute réclamation relative aux lots avant le 22.09.2021.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

La loi applicable du présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.